

VALERIE FONTAINE DESIGNS – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le terme « *client* » désigne toute personne de dix-huit ans et plus, ayant requis le savoir-faire du prestataire et étant en mesure de payer pour toute prestation de service demandée.

Le terme « *prestataire* » s'applique à VALERIE FONTAINE DESIGNS – Micro – entrepreneur* représentée par Madame Valérie Fontaine.

Le terme « *produit* » désigne les fichiers numériques de format JPG , AI ou PNG ou le site web livré .

Le terme « *devis* » s'applique aux conditions générales de vente de VALERIE FONTAINE DESIGNS – Micro – entrepreneur représentée par Madame Valérie Fontaine et prend effet à signature des deux parties.

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente ont pour but de définir les droits et obligations des différentes parties lors de la vente de services réalisée par le prestataire pour le client. Le prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses services et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Aucune de ces modifications n'aura d'effets sur les commandes en cours. Le client a émis le souhait de confier au prestataire la réalisation d'un logo ou d'un site web. A signature du devis, Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes. Pour se faire, le client devra lors de la commande apposer sa signature au bas de ce présent contrat précédée de la mention « *j'ai lu et j'approuve* ». Cette signature implique son adhésion sans réserve à l'ensemble de ces conditions. Le présent contrat reprend l'intégralité de l'accord des parties. Dès lors, il remplace et annule tout accord, communication, offre, proposition ou correspondance, verbal ou écrit, échangé ou conclu antérieurement entre les parties et ayant trait à l'objet du présent contrat.

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DES PARTIES

art.1.1 Les conditions contractuelles des parties sont régies par les présentes conditions générales applicables à nos prestations de services.

art.1.2 La signature par l'acheteur de notre facture pro forma, toujours numérotée, implique son adhésion sans réserve à l'ensemble de ces conditions. En outre, et afin de finaliser la validation de sa commande, il sera demandé au client trois cents euros d'arrhes.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PAIEMENT

art.2.1 Nos services sont calculés aux prix en vigueur à la date de la commande.

art.2.2 Le client peut payer en espèces, par carte bleue ou par virement.

art.2.3 Tout paiement sera d'une part acquittée d'une facture d'autre part validé qu'une fois encaissé.

art.2.4 Toute prestation sera due qu'une fois son montant payé et encaissé.

art.2.5 Tout impayé ou rejet de la banque du client entraînera systématiquement l'annulation de tout engagement du prestataire.

art.2.6 Pour toute réouverture de droits du client, deux cents euros de frais de dossier lui seront majorés et encaissés en plus de la somme due.

art.2.7 Outre le paiement des arrhes mentionné à l'**article 1.2** à la signature de la facture pro forma, le client devra s'acquitter de(s) prestation(s) « Logo ou site web » au plus tard quinze jours avant la date de publication.

art.2.8 Si le client requiert les services du prestataire pour un délais inférieur à celui établi (**cf art.2.7**), le client devra solder l'intégralité de sa commande le jour même de la signature de ce contrat en réglant soit en espèces, soit par carte bancaire.

art.2.9 Toute prestation impayée dans les délais sera systématiquement annulée. (**cf art.2.5 + art.2.6**).

ARTICLE 3 : CE QUI EST DU RESSORT DU CLIENT

art.3.1 Afin de garantir la meilleure coordination du projet, le client doit fournir les images HD et le rédactionnel 2 mois avant la publication estimée du site web.

art.3.2 Afin de garantir une publication effective, le client doit acheter son nom de domaine et hébergement web (Accompagnement OVH offert). Le webdesigner en la personne de Valérie Fontaine doit pouvoir s'y greffer avec l'accord du clien.

art.3.3 Toute négligence pour le non-paiement du renouvellement des noms de domaines et hébergement web sont à votre charge et cela peut interrompre momentanément la publication du site web.

art.3.4 Le client s'engage à tenir ses coordonnées à jour et à prévenir le prestataire de tout changement.

art.3.5 Le prestataire n'est aucunement responsable de tout aléas du à de mauvais renseignements (**cf art.3.4**).

ARTICLE 4 : MAINTENANCE DU SITE WEB

art.4.1 Si le devis stipule une maintenance du site web, celle -ci une fois la validation du site approuvée, se fait à hauteur d'une fois par mois. Si cette fréquence change, le montant pour la mise à jour doit être révisé.

art.4.2 Pour toute mise à jour réalisée à l'année sous forme de forfait, la facture éditée à ce titre doit être réglée à la date anniversaire de la publication du site web.

art.4.3 Si les articles précédents ne sont pas respectés, par ex abus des modifications sur le site, le prestataire se garde un droit de réserve quant au maintient du devis ou contrat signé.

ARTICLE 5 : CHARTE QUALITÉ

art.5.1 Le prestataire est tenu à une obligation de résultat.

art.5.2 Le prestataire n'est pas responsable d'un refus de collaboration avec un/des intervenant(s) , employé de votre entreprise, associé etc...

art.5.3 Tout refus de collaboration de la part d'un intervenant et/ou collaborateur envers le prestataire ne saurait engager la responsabilité de ce dernier.

art.5.4 Tout fait mentionné (**cf art.3.1 + art.5.3**) exempt le prestataire d'une obligation de résultat.

art.5.5 Le prestataire doit fournir une version finale du site dans un dossier ZIP qui est visible sur le serveur dédié OVH du client.

art.5.6 Le prestataire donnera les informations de connexion ainsi que le nom du logiciel utilisé pour qu'une tierce personne puisse se charger de la maintenance si besoin.

art.5.7 Le site web est la propriété du client et le prestataire disposera d'un minimum de 20 jours pour rétrocéder la totalité du projet (ZIP du Site web) à une tierce personne.

art.5.8 Si pour une raison indépendante le client veut se rétracter du contrat signé, le prestataire convient d'un accord sous 20 jours.

art.5.9 Les parties ont décidées de renoncer aux articles 12.123 et 12.124 du code civil.

ARTICLE 6 : DELAIS DE LIVRAISON

a-LOGO

art.a-6.1 Délai : 3 semaines après signature

art.a-6.2 Le client devra télécharger les versions données par mail.

art.a-6.3 Les fichiers seront au format JPG , PNG 300dpi d'une dimension de 3800px de largeur maximale sauf demande spécifique de la part du client.

b-SITE WEB

art.b-6.1 La publication commencera qu'une fois la prestation facturée, payée et encaissée (*cf art.2.4*).

art.b-6.2 Le client dispose de 5 jours à compter de la date de publication pour payer le site web.

art.b-6.3 Passé ce délais (*cf art.b-6.2*) le prestataire est exempt de tout engagement.

art.b-6.4 Le client pourra récupérer les fichiers dans un délais de 30 jours à compter de la date de publication.

art.b-6.6 La non manifestation du client à l'issue d'un délai de cinq jours à compter de la mise à disposition de la dite version équivaldra à une validation définitive implicite de cette dernière et permettra, au prestataire, de clôturer la maquette du site dans son intégralité.

art.b-6.7 Afin d'éviter toute contestation ultérieure, les demandes de modifications seront faites par mail et adressées à l'adresse fontaine.v@gmail.com.

art.b-6.8 Après validation définitive par le client, toute modification excessive entraînera une facturation supplémentaire de deux cents euros par modification.

art.b-6.9 A l'issue de la validation définitive du montage, le prestataire s'engage à livrer et publier le site dans un délais de vingt-quatre heures.

art.7.6.2 Partager les bénéfices comme suit 40% pour le client et 60% pour le prestataire.

art.7.6.3 Si le client ne se manifeste pas auprès de prestataire au bout d'un an à compter de la date d'envoi (*cf art.7.6.1*) alors les bénéfices du client (*cf art.7.6.2*) deviendront ceux du prestataires.

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS À LA DEMANDE DU CLIENT ET/OU RETOUR EVENTUEL

art.8.1 Toute modification sera soumise à des conditions impératives mentionnées ci-dessus.

art.8.2 Le prestataire n'est en aucun cas responsable d'une mauvaise lecture dûe à une défaillance du matériel informatique du client ou tout problème d'affichage digital.

art.8.3 En conséquence, le client est tenu de contrôler le bon état du produit dès sa mise à sa disposition dans un délai de vingt-quatre heures.

art.8.4 Une fois le produit téléchargé, contrôlé et accepté par le client, il ne peut-être ni repris, ni échangé.

ARTICLE 9 : PRISE DE RENDEZ-VOUS

art.9.1 Le prestataire ne reçoit le client que sur rendez-vous.

art.9.2 Chaque rendez-vous fait l'objet d'un mail adressé au client mentionnant le jour, l'heure et le lieu de la rencontre.

art.9.3 Tout retard ou absence du client non signalé à l'entreprise 24 heures à l'avance sera facturé au client.

ARTICLE 10 : CAS DE FORCE MAJEURE

art.10.1 Tout incident ou retard en relation avec le réseau Internet et/ou le réseau téléphonique ne saurait entraîner la responsabilité de l'entreprise.

art.10.2 Notre société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler ses engagements en cas de force majeure : incendie, catastrophes naturelles, tempêtes tropicales, dépressions, cyclones, sinistres de toute nature, grèves et manifestations impactant la libre circulation des véhicules, incidents et tous les aléas liés à la route en corniche dite route du littoral.

art.10.3 Toute panne inopinée de tel ou tel appareil du prestataire n'entraînera pas le remboursement par ses soins des montants réglés. Le cas échéant, le prestataire s'engage à offrir au client une gratuité sur l'ensemble des services restants à réalisés et concernés par l'appareil défectueux en guise de dédommagements.

art.10.4 Toute incivilité rencontrée de la part de tel ou tel collaborateur, associé ou membre de l'entreprise du client ou client lui-même équivaudra à une annulation immédiate des engagements du prestataire sans dédommagement d'aucune sorte.

CGVS éditées le 1^{er} JANVIER 2009 conformément à la loi en vigueur pour le prestataire :

VALÉRIEFONTAINE – DESIGNS - Micro entreprise (N ° s i r e t :

7 5 0 9 7 0 9 7 2 0 0 2 2) représentée en la personne de Valérie Fontaine